



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

N° 2874

/ MLA / DPAM

DIRECTION POLYNÉSIENNE DES AFFAIRES
MARITIMES

Papeete, le

10 JUIL. 2020

.....
La directrice

NOTE D'INFORMATION

Objet : Diagnostic technique relatif à la recherche d'amiante à bord des navires

P. J. : Communiqué du laboratoire des Travaux Publics de Polynésie – Amiante et produits dangereux dans les navires

Il est rappelé à tout propriétaire de navire, notamment aux armateurs, que depuis 2008, l'importation, la fabrication, la mise sur le marché, la vente, la mise en vente, la distribution à titre gratuit ou onéreux, la détention en vue de la vente ou de la distribution à titre gratuit ou onéreux, la cession à quelque titre que ce soit, ou encore l'utilisation de l'amiante ou de tout produit contenant de l'amiante, quelle qu'en soit la variété, est interdite en Polynésie française.

En qualité d'employeur, la collectivité a pris les mesures nécessaires en vue d'assurer la protection de ses agents contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante, notamment les risques encourus par les inspecteurs-contrôleurs de la Direction Polynésienne des affaires maritimes (DPAM) amenés, au moins annuellement, à réaliser des visites de sécurité sur les navires.

En effet, en 2018 la DPAM a lancé une consultation afin de réaliser une campagne de prélèvements d'air dans les salles de machines de certains navires, dont les navires de pêche de type thonier, à raison d'un prélèvement par navire au regard de la superficie restreinte des salles de machines.

Les agents de la DPAM ainsi que les salariés peuvent être sereins compte tenu du fait que les résultats de ces analyses se sont révélés négatifs.

Au demeurant, il est important de souligner que la réglementation impose un diagnostic plus complet.

Ainsi, il est recommandé de se rapprocher de la Direction du travail afin d'être accompagné dans l'application des dispositions particulières portant sur la détection d'amiante à bord des navires et d'effectuer une analyse plus complète.

J'attire votre attention sur le fait que les diagnostics relatifs à la recherche d'amiante à bord des navires doivent être effectués par des diagnostiqueurs agréés. En Polynésie française, le laboratoire des Travaux Publics de Polynésie détient les compétences requises pour effectuer de tels prélèvements à bord des navires.

A cet égard, veuillez noter que cet établissement a indiqué par voie de communiqué (*cf P.J*) pouvoir répondre aux demandes de recherche d'amiante à bord des navires et invite toute personne concernée à se manifester avant le **15 juillet 2020**.

Copies :

MLA 1
DRM s/cVP 1
TRAV s/c MTT 1
DPAM 1

Pour le Ministre et par délégation


Catherine ROCHETEAU

Communiqué du Laboratoire des Travaux Publics de Polynésie

(Amiante et produits dangereux dans les navires)

ʻa Ora Na te mau hoā.

La mise en vigueur des textes métropolitains et polynésiens (2018|2019) relatifs à la recherche d'amiante a conduit à une forte demande portée par :

- de multiples armateurs,
- La DPAM (Direction des Affaires Maritimes de la Polynésie Française)
- et le Service des Affaires Maritimes de l'Etat.

de réaliser en Polynésie des diagnostics amiante sur navires.

Nous avons le plaisir de vous informer que grâce à une collaboration étroite entre un partenaire métropolitain reconnu, accrédité COFRAC et le Labo TP qui restera votre interlocuteur polynésien privilégié, nous sommes désormais en mesure de répondre à vos demandes concernant la recherche d'amiante (DTA-Diagnostic Technique Amiante) ou (RAT-Diagnostic Avant Travaux).

D'autres types de polluants (MPPD-Inventaires des Matières Potentiellement Dangereuses ou HMM-Inventary Hazardous Material) dans les navires pourront également faire l'objet de diagnostic.

Il sera bien-sûr préférable pour tous, de travailler ensemble afin de mutualiser la(les) mission(s) de notre partenaire pour en diminuer les coûts de prestation.

Nous sommes donc prêts à vous accompagner dans ces démarches si vous le souhaitez !

Si cette opportunité retient votre attention, nous vous invitons à revenir vers nous par retour de mail à l'intention de **TEJAFATH Enzo** (e. tefaatau@labo.tp.pf) afin de nous expliciter vos demandes.

Afin de cerner au mieux les besoins, et nous permettre de vous soumettre une proposition technique et financière adaptée au plus juste, nous vous serions gré de vous manifester auprès d'Enzo avant le 15/07/2020.

Après cette date, une consolidation des différents besoins exprimés sera réalisée en vue de préparer une mission de notre partenaire sous quelques semaines.

Nous nous tenons à votre pleine disposition pour toute information complémentaire ou prendre en compte vos besoins.

Māuruuru !!!

ʻe Aroha ʻa Rahi

Le Laboratoire des Travaux Publics de Polynésie

